

SAV  FSA



Schweizerischer Anwaltsverband
Fédération Suisse des Avocats
Federazione Svizzera degli Avvocati
Swiss Bar Association

Emilie Kempin-Spyri-Preis 2023



Patricia Schulz

Laudatio (rédigé par Maya Dougoud, membre du jury)

Patricia Schulz est née à Genève, le 28 juillet 1949. Elle a étudié le droit à l'Université à Genève et obtenu une licence en 1972. Après l'obtention de son brevet d'avocate en 1974, Patricia Schulz a été chargée d'enseignement à Faculté de droit de l'Université de Genève.

Dans cette position, elle a participé à d'importants travaux de recherche et a contribué à la révision de la loi genevoise sur l'université. Durant son cursus académique, elle a également acquis un certificat de formation postgrade, de l'Institut d'études du développement, de l'Université de Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

En 1984, elle est nommée directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), première Romande. Durant 16 ans, au sein de ce « plus petit office fédéral, et de loin », elle mettra au service de la société ses compétences. Dans cette fonction, elle a participé à l'élaboration d'accords et de plans d'actions importants dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'ONU, organisations dans lesquelles elle est souvent intervenue en qualité de cheffe de la délégation suisse. Elle a contribué à la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et a assumé la responsabilité de l'élaboration et de la présentation du premier rapport national de la Suisse au Comité de l'ONU sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Patricia Schulz est également la première Suissesse ayant obtenu un siège au sein de cet organe, élue membre au Comité, en 2010, lors de la 16e réunion par 186 Etats parties à la Convention.

Femme engagée, conséquente, femme en mouvement et membre de nombreux mouvements de femmes, Patricia Schulz fait preuve d'un engagement bénévole conséquent, consacrant non-seulement son temps mais également ses revenus aux organisations civiles qui font écho à ses valeurs.

Patricia Schulz fait la différence...

Patricia Schulz est née quelques mois après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a été diplômée quelques mois après que les femmes suisses se soient vues accorder le droit de vote et d'éligibilité. Témoin d'une histoire vivante, elle est également vectrice de majeures transitions et pionnière dans son domaine.

Avec un bagage solide de conceptions théorique de l'égalité, elle s'est battue pour introduire l'égalité formelle, et pour concrétiser cette égalité sur le terrain, en Suisse, mais également à l'étranger.

Engagée à assurer avec toutes ses casquettes le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, cette membre de la famille humaine donne vie à l'égalité dans toutes les petites places, faisant écho sans détours au discours de Eleanor Roosevelt.

Université

Formée à l'Université de Genève, puis chargée d'enseignement en droit constitutionnel, Patricia Schulz y dénonce la sous-représentation des femmes dans le corps professoral et participe à la révision de la loi sur l'université, dont l'un des buts est d'améliorer cette représentation.

Elle rend transparent le fait que celles qui forment le 50% des bataillons d'étudiants ne décrochent les places de professorat qu'au compte-goutte. Patricia Schulz documente le fait qu'en 1986, sur 2269 professeurs ordinaires, extraordinaires et assistants, les femmes ne sont que 50. En droit, où 40-50% des étudiants sont des femmes, la part au poste de professeurs oscille entre 0 et 2% à cette époque.

Patricia Schulz met également en évidence le fait que les thèses de doctorat se font plus tard, que les femmes font moins de séjours à l'étranger, que leurs listes de publications sont souvent plus courtes.

Mais Patricia Schulz ne fait pas que dresser des constats, elle agit et obtient l'inscription de dispositions sur la promotion de la femme et d'un système de quotas dans la loi de l'institution concernée. Un mécanisme de leviers est instauré, permettant une augmentation de 5% de femmes professeures tous les quatre ans, sur quatre cycles, pour atteindre un résultat de 40% après 32 ans.

Durant ses activités de recherche et développement, Patricia Schulz a pris part au projet de recherche "Femme, droit et société" financé par le Fonds National Suisse (FNS). Elle a par ailleurs participé aux travaux de plusieurs commissions et organisations dans le domaine de la politique de la promotion de la femme et rédigé de nombreuses publications sur les questions d'égalité des sexes.

Bureau fédéral de l'égalité

En 1992, Patricia Schulz est nommée membre de la Commission fédérale pour les questions féminines. De 1994 à 2010, elle est directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Nommée en 1993 par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, elle succède à Claudia Kaufmann.

En qualité de deuxième directrice du Bureau fédéral de l'égalité, première Romande, elle entre dans la fonction avec quelques dossiers « très chauds » : l'égalité dans les assurances sociales, la mise sur pied de l'assurance maternité et la promotion de l'égalité des salaires de la formation et de la promotion des femmes au travail.

Durant 16 ans elle se consacrera à la cause, tant sur le fond que sur la forme, tant en Suisse qu'à l'étranger. Certes sa tâche consistait à définir les priorités de la politique d'égalité entre femmes et hommes, représenter le BFEG et les questions d'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration, au parlement, vis-à-vis des autres parties prenantes, du grand public, des partenaires sociaux et au niveau international (ONU, Conseil de l'Europe), participer au processus législatif pour vérifier la conformité des lois au principe d'égalité entre les femmes et les hommes et de non-discrimination, soutenir les différents ministères dans l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination dans leur champ d'activités, lancer des études sur les questions de genre (égalité salariale, harcèlement sexuel, etc.), développer des réseaux et des coopérations avec l'ensemble des acteurs concernés par l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination. Mais durant 16 ans, elle devra également garantir la survie de ce « plus petit office fédéral ».

Ainsi, depuis 1994, durant ses seize années d'activité, le BFEG est devenu un centre de compétences reconnu dans le domaine de l'égalité entre les sexes, avec deux thèmes prioritaires : la vie professionnelle et la famille. La ratification par la Suisse de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la création d'un Service de lutte contre la violence, la poursuite d'office du crime poursuivi des violences domestiques sont quelques réalisations d'importance du mandat de Patricia Schulz.

Elle a également soutenu le développement d'instruments pratiques pour réaliser l'égalité, comme par exemple l'outil d'autocontrôle de l'égalité salariale LOGIB proposé aux entreprises et a présidé le groupe de travail « Genre et politique scientifique » de 1999-2004, ce qui fait le lien avec le Prix d'encouragement.

Comité de l'ONU

Patricia Schulz s'est également investie sur le plan international. Elle a œuvré comme cheffe de la délégation suisse à la 4e, 5e et 7e conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Istanbul 1999, Skopje 2003, Bakou 2010).

Ses engagements autour de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont exposés auparavant. Pour rappel, la Convention du 18 décembre 1979 impose aux Etats parties de prendre toutes les mesures adéquates pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Le Comité CEDEF est chargé de veiller à l'application de la Convention, que la Suisse a ratifiée en 1997. Les Etats parties sont tenus de présenter régulièrement au Comité des rapports exposant les mesures qu'ils ont prises pour honorer leurs engagements au titre de la Convention.

Dans ce contexte à partir de 2011, Patricia Schulz est membre du Comité de l'ONU, composé de 23 spécialistes internationaux indépendants sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en charge d'analyser ces rapports. Pionnière, elle offre à la Suisse son premier siège dans ce comité d'expertes et d'experts.

Elle consacrera également 4 années, à raison d'un taux de travail de 50%, à titre bénévole, pour la diffusion du contenu de cette Convention, notamment par la rédaction d'un commentaire « The UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and its Optional Protocol. A Commentary. " Edited by Patricia Schulz, Ruth Halperin-Kaddari, Beate Rudolf, Marsha A. Freeman" publié par la Oxford University Press¹

Bénévolat

Patricia Schulz est une fervente convaincue de l'importance et de l'expertise des organisations non gouvernementales. « Sans les sociétés civiles, on n'aurait pas avancé comme on l'a fait. » Mais sa gratitude, elle ne l'exprime pas uniquement par des cotisations. Elle offre son temps, ainsi que 10% de ses revenus annuels à des organisations qui font écho à ses valeurs.

L'égalité est certes un principe à valeur constitutionnelle, un droit fondamental, un droit universel. Mais, dans ces droits, certaines personnes font la différence. Patricia Schulz agit non seulement avec respect mais également de manière conséquente pour que les droits égaux et inaliénables donnent vie aux fondements de la liberté, de la justice et de la paix.

La Fédération Suisse des Avocats et les membres du jury félicitent Patricia Schulz pour ses engagements et réalisations.

¹ (https://global.oup.com/academic/product/the-un-convention-on-the-elimination-of-all-forms-of-discrimination-against-women-and-its-optional-protocol-9780192862815?facet_narrowbypubdate_facet=Last%20%20months&lang=en&cc=ch)